



NOUVELLES MESURES ET ATTESTATIONS

Chers Collègues artisans,

Une nouvelle période de confinement démarre avec le couvre-feu à 20 h.

Je vous demande de bien prendre connaissance des nouvelles mesures et surtout de les respecter à la lettre afin d'éviter des sanctions.

Vous trouverez aussi les attestations nécessaires.

Artisanement vôtre.

Le Président Christian **Poujol** et les élus de la CMA34

**MESURES APPLICABLES A COMPTER DU 15 DECEMBRE 2020 JUSQU'AU 7 JANVIER
VOIRE AU-DELA EN FONCTION DE LA SITUATION SANITAIRE**

COUVRE-FEU A 20 H

Cela signifie que toutes les personnes doivent être entrées à leur domicile à 20 h excepté pour les cas suivants :

Les personnes qui entrent dans un des cas prévus dans les deux attestations : par exemple un salarié quittant l'entreprise à 20 h et rentrant chez lui, urgence médicale...

Télécharger les [attestations](#) :

CONCERNANT LA VENTE A DOMICILE :

Il est possible de se faire livrer jusqu'à minuit

En ce qui concerne les livraisons de denrées alimentaires : **interdiction de livrer de l'alcool après 20H** (exemple : livraison de repas : pas d'alcool livré après 20 h).

En revanche : **le click and collect**, c'est-à-dire la possibilité pour une personne d'aller récupérer une commande alimentaire ou autre est **INTERDIT à compter de 20 h**.

CAS PARTICULIER DU 24 DECEMBRE 2020

Toutes les entreprises doivent être fermées à 20 h

Par contre, la livraison à domicile et le click and collect sont SANS LIMITE D'HEURE

CAS DE LA ST SYLVESTRE – 31 DECEMBRE 2020

Aucune dérogation : il faut se conformer aux directives comme un jour normal (couvre-feu, vente à domicile...)

Ces dispositions seront réévaluées à compter du 7 janvier 2021.

#COVID-19

Artisans, ne restez pas seuls !
Votre CMA 34 vous aide à faire face à la crise

Cellule de crise CMA 34 :
toutes les réponses sur les aides
04 67 72 72 31 | 04 67 72 72 27
04 67 72 72 03 cma34@cma-herault.fr

Cellule d'écoute et de soutien psychologique
0 805 65 505 0 | 7 jours sur 7

Tous les services de la CMA34 sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9h - 12h / 14h - 17h

Montpellier **04 67 72 72 00**
Béziers **04 67 62 81 40**
Lunel **04 67 83 49 49**
Clermont l'Hérault **04 67 88 90 80**

PLUS D'INFOS SUR NOTRE SITE
www.cma-herault.fr

CMA
Centre
Métiers
Artisanat
HERAULT

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Dans le cadre du RGPD vous pouvez demander votre désabonnement à nos publications en nous adressant un message à : cma34@cma-herault.fr